



## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 10, CHEMIN BEAUDOIN

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **19 février 2020 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:


L'implantation de l'agrandissement projeté du bâtiment principal est non conforme. La marge avant du bâtiment principal sera d'au moins à 3,51 mètres alors que la réglementation municipale exige une marge de huit (8) mètres.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 829 606 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 10, chemin Beaudoin, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce TROISIÈME jour du mois de  
FÉVRIER deux mille vingt.**

  
\_\_\_\_\_  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, MBA